

Appel à projets du DIM Analytics Allocations Doctorales Programme 2014

Dispositif phare de la politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés. Pour mieux soutenir les chercheurs, la Région a décidé, le 18 novembre 2011 de redéfinir les Domaines d'intérêt majeur existants et d'en créer de nouveaux. Les DIM labellisés pour la période 2012-2015 sont les suivants :

- Agrosociétés, écologie des territoires, alimentation ;
- Astrophysique et conditions d'apparition de la vie ;
- Biothérapie : médecine régénérative, cellules souches et transplantation ;
- Cancérologie ;
- Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète ;
- Cerveau et pensée : neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition ;
- Défis analytiques, du concept au système ;
- Des atomes froids aux nanosciences ;
- Développement soutenable ;
- Genre, inégalités, discriminations ;
- Innovation, sciences, techniques, société ;
- Mathématiques ;
- Oxydes multifonctionnels ;
- Pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal ;
- Problématiques transversales aux systèmes complexes ;
- Travail et souffrance au travail.

Vous trouverez de plus amples informations sur les DIM sur le site internet de la Région Île-de-France <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>

Analytics coordonne la sélection du programme scientifique (allocations, manifestations, équipement, etc.) du DIM « Défis analytiques, du concept au système » qui sera proposé au financement de la Région Île de France.

Analytics lance un **appel à projets pour l'attribution d'allocations doctorales** financées par la Région Île-de-France, pour une durée maximale de **36 mois**. Le montant minimum des allocations est de 1450 € net par mois. 2700 € seront accordés à l'établissement bénéficiaire pour salarier le doctorant sous la forme d'un contrat doctoral. Les allocations sont financées à 100% par la Région et ne sont pas cumulables avec un autre mode de financement (autre allocation de recherche, bourse CIFRE...). Les missions d'enseignement et de diffusion de la culture scientifique sont néanmoins admises, à condition d'être incluses dans le contrat doctoral pour les allocations doctorales.

Le financement régional couvre également des actions destinées à améliorer les conditions de réalisation du travail de recherche (frais de formation, participation à des colloques, frais

de déplacements, traductions et publications, etc.) dans la limite de 5000 € pour 36 mois d'allocation doctorale. Ainsi, le montant de la subvention pouvant être perçu par l'organisme employeur sera de 97 200€ + 5000€ sur 36 mois par allocation doctorale.

Attention: L'achat d'ordinateur n'est pas éligible au titre du financement de ces actions, car il est considéré comme une dépense d'investissement dans la comptabilité régionale.

Les Sciences Analytiques constituent un domaine en profonde mutation, stimulé par une demande sociétale de plus en plus forte dans tous les secteurs d'activités socio-économiques (industrie, environnement, énergie, santé, développement durable), et irrigué en continu par des révolutions technologiques (nanosciences, miniaturisation, biotechnologies, capteurs intelligents, traitement et transfert des informations) qui ouvrent des perspectives considérables en terme d'innovation pour développer des outils et des méthodes, plus précis, plus rapides, plus panoramiques, à faible coût. **Tous les axes thématiques du DIM sont ouverts pour l'appel à projet 2014 :**

- 1. Méthodes séparatives avancées pour les mélanges complexes**
- 2. Détection de traces et d'ultra-traces**
- 3. Analyse in situ, in vivo, en ligne (capteurs, bioessais, biocapteurs)**
- 4. Analyse à distance**
- 5. Analyse des surfaces**
- 6. Caractérisation nanométrique**
- 7. Miniaturisation**
- 8. Spectrométrie de masse et imagerie**
- 9. Traitement des données.**

L'objectif de l'appel à projets est de promouvoir des projets innovants, voire en rupture, en créant des synergies entre laboratoires. Les critères d'évaluation du projet sont **principalement :**

- **La qualité scientifique du projet**
- **La qualité technique du projet : identification des verrous, description de la méthodologie analytique envisagée, résultats attendus, etc...**
- **Son caractère innovant par rapport à l'existant**
- **La qualité de la collaboration, en termes de complémentarité et de synergie espérée. Le projet doit associer les compétences en sciences analytiques d'au moins deux laboratoires franciliens**

La sélection des projets sera organisée par Analytics et réalisée par un jury d'experts, qui évaluera en outre la cohérence avec les axes thématiques de l'appel à projet d'Analytics, la contribution aux enjeux sociétaux majeurs portés par le DIM, la qualité formatrice de l'équipe d'accueil, la faisabilité du projet. A l'issue des évaluations Analytics soumettra à la Région Île-de-France une liste de projets proposés au financement. Le résultat de l'appel d'offre n'est définitif qu'après le vote du budget des DIM par le Conseil Régional.

Critères d'éligibilité et règles spécifiques aux allocations doctorales:

1. Les organismes gérant les allocations de recherche bénéficieront de 2700 euros mensuels (bruts chargés) pour une allocation doctorale. Le montant net versé aux allocataires doctoraux sera *a minima* de 1450 euros mensuels*.

**Toutefois des dérogations pourront être accordées par la Région à titre exceptionnel au cas par cas lorsque la totalité de la subvention régionale est utilisée mais que le régime de cotisations sociales en vigueur dans l'établissement ne permet pas d'atteindre ces montants minimum.*

2. Pas de critère de nationalité ou d'âge des candidats. Néanmoins, si un candidat à une allocation doctorale a plus de 30 ans, un parcours professionnel atypique devra être justifié (expérience professionnelle par exemple).
3. Le laboratoire d'accueil et l'Ecole Doctorale doivent être localisés en Région Île-de-France.
4. L'embauche des candidats doit intervenir au plus tard **le 31 décembre 2014**
5. Le remplacement d'un candidat par un autre doctorant est possible si le désistement du candidat initial intervient dans les 6 premiers mois du contrat.
6. La durée des allocations doctorales est de 3 ans sauf pour les candidats en 2ème année pour lesquels l'allocation peut être de 2 ans.
7. Tous les candidats devront être titulaires d'un master 2, d'un DESS, d'un DEA ou équivalent et être inscrits en 1ère ou en 2ème année de doctorat à la rentrée universitaire 2014-2015 dans une Ecole Doctorale francilienne.
8. Sont exclus les candidats déjà titulaires d'un doctorat ou déjà inscrits en doctorat dans une autre Ecole Doctorale.
9. Le directeur de thèse (HDR) porteur du projet doit encadrer au maximum 3 doctorants à la rentrée universitaire 2014-2015.
10. Le projet proposé ne doit pas avoir été financé par la Région dans le cadre du soutien aux projets collaboratifs d'un pôle de compétitivité, d'un autre DIM ou d'un dispositif régional.
11. Les allocations doctorales régionales sont compatibles avec le contrat doctoral.

Le dossier de candidature devra être rempli en ligne sur le site
www.dim-analytics.fr

Date limite de dépôt des dossiers : le 5 février 2014

Réponse définitive à la date du vote du budget par le Conseil régional.

En cas de questions merci de contacter :

marie-claire.hennion@espci.fr ou xavier.vitart@cea.fr